

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

- Modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) Marseille-Provence - et révision du zonage d'assainissement Marseille-Provence

Par arrêté, la Métropole Aix-Marseille-Provence a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique portant sur :

- La modification n°3 du PLUi Marseille-Provence qui a pour objet l'ouverture à l'urbanisation de certaines zones, l'intégration de mesures favorisant la nature en ville et l'évolution de droits à construire (majoration ou minoration) ;
- Et la révision du zonage d'assainissement Marseille-Provence qui a pour objet de définir le mode d'assainissement le plus adapté à chaque zone en cohérence avec les documents de planification.

L'enquête publique se déroulera du lundi 02 octobre 2023 à 9h00 au vendredi 03 novembre 2023 à 17h00.

Une commission d'enquête a été désignée par le Tribunal Administratif de Marseille, ayant pour Président : M. Jacques RETUR – Enseignant économie et gestion ; et pour membres titulaires M Philippe MAGNUS – Expert Evalueur immobilier SG du Conseil Economique et Social PACA et M Jean-Claude CICCARIELLO, Chef de projet CEA Cadarache – retraité

Le siège de l'enquête publique est situé au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence : Le Pharo, 58 boulevard Charles Livon 13007 MARSEILLE

Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique, selon les modalités suivantes :

- Consultation du dossier sous forme numérique :
 - Depuis le premier jour de l'enquête publique à 9h, jusqu'au dernier jour de celle-ci à 17h00, depuis le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence : <https://www.registre-numerique.fr/enquetepublique-pluimp-m3-assainissement>
 - Sur des postes informatiques de consultations localisés dans les 19 lieux d'enquête ouverts pendant toute la durée de l'enquête, aux jours, horaires et modalités d'ouverture de ces lieux, hors fermetures exceptionnelles (cf. tableau ci-dessous)
- Consultation du dossier sur support papier dans les communes d'Allauch, Gémenos, La Ciotat, Marignane, Marseille et au siège de la Métropole, et ce pendant toute la durée de l'enquête, aux jours, horaires et modalités d'ouverture de ces lieux, hors fermetures exceptionnelles (cf. tableau ci-dessous)

Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- Par voie électronique, depuis le premier jour de l'enquête à 9h00 et jusqu'au dernier jour de l'enquête à 17h00 :
 - Sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet dédié à l'enquête publique, à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-numerique.fr/enquetepublique-pluimp-m3-assainissement>
 - Par courrier électronique à l'adresse de messagerie suivante : enquetepublique-pluimp-m3-assainissement@mail.registre-numerique.fr
- Sur les registres d'enquête papier à feuillets non mobiles, cotés et paraphés avant l'ouverture de l'enquête publique par un des membres de la commission d'enquête - ces registres seront disponibles dans les communes d'Allauch, Gémenos, La Ciotat, Marignane, Marseille et au siège de la Métropole et ce pendant toute la durée de l'enquête, aux jours, horaires et modalités d'ouverture de ces lieux, hors fermetures exceptionnelles. (cf. tableau ci-dessous)
- Par courrier adressé par voie postale entre le premier et le dernier jour de l'enquête publique (le cachet de la poste faisant foi), à :
M. Jacques RETUR – Président de la commission d'enquête publique PLUi Marseille-Provence Modification n°3 et zonage assainissement - Métropole Aix-Marseille Provence — Direction Générale Déléguée Aménagement Durable, Habitat, Inclusion et Cohésion Territoriale (ADHICT)– Pôle Cohérence Territoriale - Direction Urbanisme – Service Urbanisme Secteur Sud-Est – BP 48014 – 13567 Marseille Cedex 02

➤ Lors des permanences de la commission d'enquête mentionnées dans le tableau figurant ci-après.

Lieux d'accès à l'enquête publique et permanences :

| COMMUNES | ADRESSE ET LIEU D'ENQUETE | DATES ET HEURES DES LIEUX D'ENQUETE | DATES ET HEURES DES PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUETE |
|---------------------------------|--|--|--|
| ALLAUCH | Service urbanisme Montée Jean-Baptiste TiranRue Notre Dame 13190 Allauch | Du Lundi au Vendredi : 8h30-12h / 14h-17h Dossier et registre numérique et papier | Mardi 10 octobre 2023 de 09 à 12h Mardi 24 octobre 2023 de 14h à 17h |
| CARNOUX-EN-PROVENCE | Hôtel de Ville 19 avenue du Maréchal Juin 13470 Carnoux-en-Provence | Du Lundi au Vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h Dossier et registre numérique | Vendredi 27 octobre 2023 de 14h à 17h |
| CARRY-LE-ROUET | Service urbanisme-cadastre 5, bd Philippe Jourde 13620 Carry-le-Rouet | Du Lundi au Vendredi : 9h-12h / 14h-17h Dossier et registre numérique | Lundi 09 octobre 2023 de 14h à 17h |
| CASSIS | Hôtel de ville Place Baragnon 13260 Cassis | Du Lundi au Jeudi : 9h-12h / 14h-17h Vendredi : 8h30-12h30 / 13h30-16h30 Dossier et registre numérique | Mercredi 18 octobre 2023 de 14h à 17h |
| CEYRESTE | Hôtel de ville Place du Général-de-Gaulle 13600 Ceyreste | Lundi-Mardi-Jeudi : 8h-12h / 13h30-17h30 Mercredi et Vendredi : 8h-12h Dossier et registre numérique | Mercredi 11 octobre 2023 de 09h à 12h |
| LE ROVE | Hôtel de ville 4, rue Jacques Duclos 13740 Le Rove | Du Lundi au Jeudi : 8h30-12h / 14h-17h30 Vendredi : 8h30-12h / 14h-17h Dossier et registre numérique | Jeudi 12 octobre 2023 de 09h à 12h |
| MARIGNANE | Guichet unique Rue de Verdun 13700 Marignane | Du Lundi au Vendredi : 9h-12h / 13h-16h Dossier et registre numérique et papier | Lundi 02 octobre 2023 de 09h à 12h Vendredi 03 novembre 2023 de 14h à 17h |
| MARSEILLE | Direction Générale Adjointe "la ville plus verte et plus durable" 40 rue Fauchier 13002 Marseille | Du Lundi au Vendredi : 9h-12h / 13h45-16h45 Dossier et registre numérique et papier | Vendredi 06 octobre 2023 de 13h45 à 16h45 Mercredi 18 octobre 2023 de 09h à 12h et de 13h45 à 16h45 Jeudi 26 octobre 2023 de 13h45 à 16h45 |
| MARSEILLE Siège de l'enquête | Siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence Le Pharo 58 boulevard Charles Livon 13007 Marseille | Du Lundi au Vendredi : 8h30-18h Dossier et registre numérique et papier | Lundi 02 octobre 2023 de 09h à 12h Vendredi 03 novembre 2023 de 14h à 17h |

| COMMUNES | ADRESSE ET LIEU D'ENQUETE | DATES ET HEURES DES LIEUX D'ENQUETE | DATES ET HEURES DES PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUETE |
|---------------------------|--|--|--|
| PLAN-DE-CUQUES | Direction de l'urbanisme Rue du Vert-Coteau 13380 Plan-de-Cuques | Du Lundi au Vendredi : 9h-12h / 14h-17h Dossier et registre numérique | Lundi 16 octobre 2023 de 09h à 12h |
| CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES | Service Urbanisme 31 Boulevard Armand AUDIBERT 13220 Châteauneuf-les-Martigues | Du Lundi au Vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h30 Dossier et registre numérique | Mercredi 25 octobre 2023 de 09h à 12h |
| ENSUES-LA-REDONNE | Hôtel de ville 15 avenue du Général Monsabert 13820 Ensues la Redonne | Du Lundi au Vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h Dossier et registre numérique | Lundi 16 octobre 2023 de 14h à 17h |
| GIGNAC-LA-NERTHE | Direction des Services Techniques (Service urbanisme) 1 avenue des Fortunés 13180 Gignac-la-Nerthe | Lundi-Mercredi-Vendredi : 8h30-12h Dossier et registre numérique | Jeudi 19 octobre 2023 de 9h à 12h |
| GEMENOS | Hôtel de ville Rue Maréchal-des-Logis Planzol 13420 Gémenos | Du Lundi au Vendredi : 8h30-12h15 / 13h30-17h Dossier et registre numérique et papier | Mercredi 11 octobre 2023 de 09h à 12h |
| LA CIOTAT | Hôtel de ville (Direction de l'urbanisme) Rond-point des Messageries Maritimes 13600 La Ciotat | Du Lundi au Jeudi : 9h-12h/14h-17h Vendredi : 9h-12h / 14h-16h30 Dossier et registre numérique et papier | Lundi 02 octobre 2023 de 09h à 12h Vendredi 03 novembre 2023 de 14h à 17h |
| ROQUEFORT-LA-BEDOULE | Hôtel de ville Place de la Libération 13830 Roquefort-la-Bédoule | Du Lundi au Vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h Dossier et registre numérique | Lundi 23 octobre 2023 de 09h à 12h |
| SAINT-VICTOIRET | Hôtel de ville (service urbanisme) Esplanade Albert-Mairot 13730 Saint-Victoret | Du Lundi au Jeudi : 8h30-12h15 / 13h30-17h Vendredi : 8h30-12h / 13h30-16h45 Dossier et registre numérique | Lundi 23 octobre 2023 de 14h à 17h |
| SAUSSET-LES-PINS | Hôtel de ville (service urbanisme) Place des Droits de l'Homme 13960 Sausset-les-Pins | Du Lundi au Vendredi : 9h-12h / 14h-17h Dossier et registre numérique | Jeudi 05 octobre 2023 de 14h à 17h |
| SEPTEMES-LES-VALLONS | Hôtel de ville (service urbanisme) Place Didier Tramoni 13240 Septèmes-les-Vallons | Du Lundi au Vendredi : 8h30-17h30 Dossier et registre numérique | Vendredi 13 octobre 2023 de 09h à 12h |

Maîtres d'ouvrage / personnes responsables auprès desquelles demander des informations :

- Concernant la modification n°3 du PLUi Marseille-Provence : Direction Générale Déléguée Aménagement Durable, Habitat, Inclusion et Cohésion Territoriale (ADHICT)– Pôle Cohérence Territoriale - Direction Urbanisme – Service Urbanisme Secteur Sud-Est – Division Marseille - CMCI – 2 Rue Henri Barbusse 13001 Marseille
- Concernant la révision du zonage d'assainissement Marseille-Provence : Direction Générale Déléguée Gestion Durable du Cadre de Vie et Cycle de l'Eau - Pôle Protection du Cycle de l'Eau - Direction Ingénierie - Service Etudes - Les Docks Village - Atrium 10.8 Rue des Docks 13002 Marseille.

Autorités compétentes pour statuer et décisions pouvant être prises au terme de l'enquête :

- Concernant la modification n°3 du PLUi Marseille-Provence : l'autorité compétente pour statuer au terme de l'enquête publique est le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille Provence qui se prononcera par délibération après saisine pour avis simple des communes. Il pourra, au vu des résultats de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de son approbation.
- Concernant la révision du zonage d'assainissement Marseille-Provence : l'autorité compétente pour statuer au terme de l'enquête publique est le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille Provence qui se prononcera par délibération.

Informations environnementales :

- Concernant la modification n°3 du PLUi Marseille-Provence : l'avis de l'autorité environnementale figure dans le dossier soumis à l'enquête publique.
- Concernant la révision du zonage d'assainissement Marseille-Provence : l'avis de l'autorité environnementale figure dans le dossier soumis à l'enquête publique.

Rapport et conclusions de la Commission d'enquête :

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant un an :

- A la Métropole Aix-Marseille-Provence - Direction Générale Déléguée Aménagement Durable, Habitat, Inclusion et Cohésion Territoriale (ADHICT)– Pôle Cohérence Territoriale - Direction Urbanisme – Service Urbanisme Secteur Sud-Est – Division Marseille - CMCI – 2 Rue Henri Barbusse 13001 Marseille
- En Préfecture (Place Félix-Baret - Marseille 13006)
- Et sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence <https://registre-numerique.fr/enquetepublique-pluimp-m3-assainissement/rapport>